

En 2022, les établissements de la logistique pour compte d'autrui emploient 44 700 salariés dans la région. Leur poids dans l'emploi salarié est nettement plus élevé qu'au niveau national. Près de la moitié des professions de la logistique sont exercées dans des établissements dont la logistique n'est pas l'activité principale. Bien que la main d'œuvre soit majoritairement masculine, la part des femmes dans ces professions est la plus élevée de France métropolitaine.

La logistique recouvre le transport et le stockage de marchandises, pour compte propre et pour compte d'autrui. En Centre-Val de Loire, les établissements dont la logistique est l'activité principale emploient 44 700 salariés (hors intérim), dont 29 300 professionnels du métier. Les activités logistiques ne sont pas l'apanage de ces seuls établissements. Au total, plus de 58 000 salariés exercent une profession logistique dans la région ► **figure 1**.

### Dans le secteur marchand, 7,5 % des salariés exercent dans un établissement de la logistique

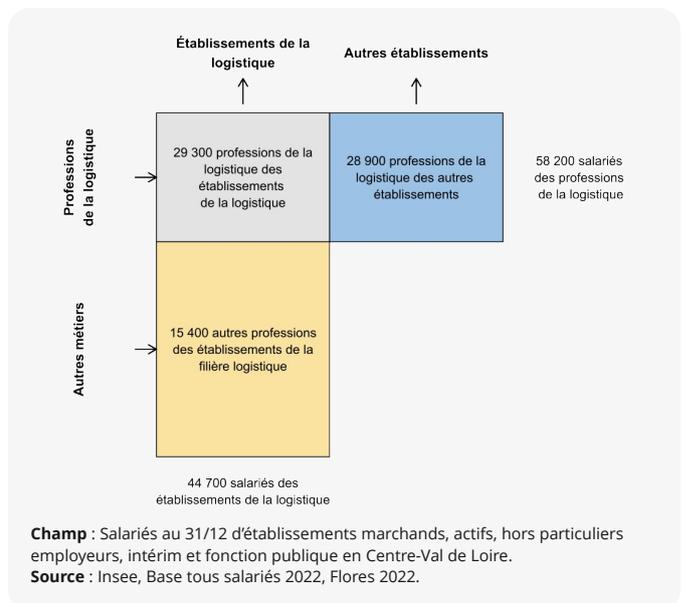
En 2022, les **établissements** de la logistique emploient 7,5 % des salariés des établissements marchands actifs. Le poids de l'emploi salarié de ces établissements est nettement plus élevé dans la région qu'en France métropolitaine (6,1 %). Ainsi, le Centre-Val de Loire se situe au troisième rang des régions où la part de l'emploi salarié dans le secteur de la logistique est la plus grande, après les Hauts-de-France (7,9 %) et la Normandie (7,8 %). Les effectifs salariés dans les établissements de la logistique y sont en hausse de 2,5 % par rapport à 2019.

Plus d'un salarié sur dix travaille dans un établissement logistique (10,1 %) dans le Loiret, ce qui le situe au quatrième rang des départements métropolitains. En Eure-et-Loir et dans l'Indre, la part des salariés qui exercent dans un établissement logistique est aussi relativement élevée (respectivement 7,2 % et 7,0 %) ► **figure 2**. L'axe ligérien d'Orléans au sud de Tours, les franges franciliennes de Dreux à Montargis et un axe sud entre Châteauroux, Bourges et Vierzon constituent les trois principaux territoires logistiques.

Pour faire face aux fluctuations saisonnières d'activité, les établissements de la logistique ont un recours important à l'intérim (8 400 intérimaires à la fin de l'année 2022). Celui-ci est plus fréquent dans la région. Le nombre d'intérimaires représente l'équivalent de 18,7 % des effectifs salariés contre 11,4 % en France métropolitaine. En 2022, 1 600 non-salariés exercent une activité logistique pour compte d'autrui, en tant que micro-entrepreneurs (56,5 %), gérants non-salariés (33,6 %) ou entrepreneurs individuels (9,9 %).

Fin 2022, la région totalise 8 800 établissements de la logistique, soit une hausse de 92,1 % par rapport à 2019. Leurs activités englobent le transport de fret et services aux transports, la manutention, l'entreposage et le conditionnement, et les services postaux ou de déménagement (**pour comprendre**). Parmi ces établissements, 1 900 sont employeurs (+8,4 % par rapport à 2019). Plusieurs établissements de taille importante se sont implantés sur la période, comme M-2LOG à Meung-sur-Loire (Loiret) et But à Mer (Loir-et-Cher). L'augmentation du nombre d'établissements s'explique principalement par la **création économique** d'établissements non employeurs, au nombre de 6 900 en

### ► 1. Salariés des professions logistiques et salariés des établissements de la logistique en 2022



2022 (+146,4 % par rapport à 2019). Leur nombre a fortement progressé dans le domaine des services postaux et de déménagement [**Morello E., 2025 ; pour en savoir plus (3)**]. Le taux moyen de créations d'établissements réalisant des activités de poste et de courrier hors du cadre de l'obligation de service universel – comprenant la livraison de repas à domicile – a en particulier été multiplié par deux entre 2015 et 2022 en France (+109 %).

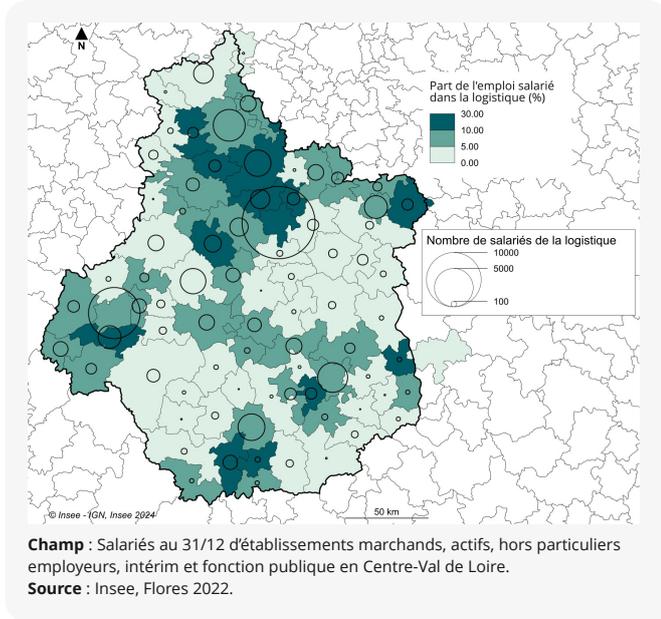
Les établissements de la logistique représentent 3,3 % des établissements de la région, une part légèrement inférieure à celle en France métropolitaine (4,0 %). En 2022, la richesse dégagée (définitions) par ces établissements atteint 3,1 milliards d'euros dans la région, soit 3,0 % de la richesse dégagée par la logistique en France métropolitaine.

### Les activités de conditionnement et d'entreposage sont surreprésentées

Les activités des établissements de la logistique pour compte d'autrui peuvent se décomposer en cinq segments : logistique terrestre, conditionnement et entreposage, services, affrètement et organisation des transports et logistique

En partenariat avec :

## ► 2. Nombre et part des salariés des établissements de la logistique dans l'emploi salarié par EPCI



aérienne, maritime et portuaire (**pour comprendre**). Comme en France métropolitaine, la logistique terrestre est celle qui emploie le plus de salariés avec près d'un salarié de la logistique sur deux (48,2 % contre 52,9 % en France métropolitaine) ► **figure 3**. Dans ce segment, près de sept salariés sur dix travaillent dans les transports routiers de fret, qu'ils soient interurbains (37,8 %) ou de proximité (30,1 %). Ces deux activités de transport concentrent un tiers des salariés des établissements de la logistique.

Par rapport au niveau métropolitain, les activités de conditionnement et d'entreposage sont surreprésentées en Centre-Val de Loire (29,2% soit +12 points par rapport à la France métropolitaine) en lien avec la proximité immédiate de l'Île-de-France et une plus grande disponibilité foncière. En particulier, 69,3 % des salariés travaillent dans un établissement d'entreposage et de stockage non frigorifique, et 15,7 % dans le conditionnement. Ces activités pèsent davantage dans le Loiret (41,6 % de salariés de la logistique exerçant dans ce secteur) et en Eure-et-Loir (31,7 %).

Les services constituent le troisième segment en nombre de salariés (17,4 %). Ainsi, neuf salariés sur dix réalisent des activités de poste dans le cadre de l'obligation de service universel. L'affrètement et l'organisation des transports emploient 5,0 % des salariés des établissements de la logistique, tandis que les effectifs dans la logistique aérienne, portuaire et maritime représentent moins d'un salarié sur cent.

### ► Sources

Base Tous Salariés 2019 et 2022 (DSN) ; Flores 2019 et 2022 ; Sirius 2019 et 2022 ; Base non-salariés 2019 et 2022. Fichier Économique Enrichi 2022.

### ► Définitions

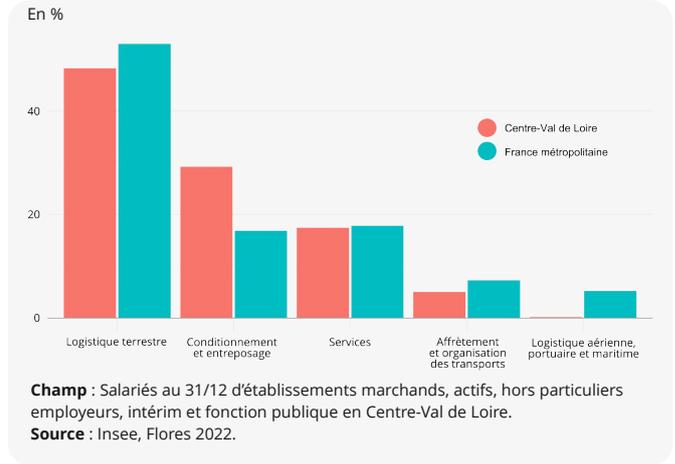
Un **établissement** est une unité de production géographiquement localisée mais juridiquement dépendante d'une entreprise, son unité légale.

L'étude porte sur les établissements marchands, actifs, hors particulier employeur. Les trois fonctions publiques sont exclues. Les intérimaires ne sont pas inclus dans le comptage des salariés.

La **richesse dégagée** est une notion économique qui permet d'évaluer l'importance de l'activité économique dans une zone à travers sa valeur ajoutée. La méthode de calcul de la richesse dégagée a changé par rapport à la précédente étude. La rupture de série induite ne permet pas de faire des comparaisons entre l'ancienne et la nouvelle méthode.

Le **taux de créations économiques** sur une année donnée est égal au ratio entre le nombre de créations économiques sur cette année et le stock d'unités légales sur l'année précédente.

## ► 3. Répartition des emplois salariés des établissements de la logistique selon leur activité principale



### Les professions de la logistique sont plus féminisées dans la région

La logistique peut également être approchée de façon fonctionnelle, en identifiant les professions logistiques exercées quel que soit le secteur d'activité de l'établissement.

En 2022 en Centre-Val de Loire, les effectifs salariés exerçant une profession logistique sont en hausse de +1,3 % par rapport à 2019. Cela représente 10,3 % des salariés des établissements marchands de la région. De plus, 7 700 intérimaires exercent une profession de la logistique. Ces professions sont presque autant présentes dans les établissements de la logistique (29 300 salariés) que dans ceux exerçant dans un autre secteur d'activité (28 900 salariés).

Les professionnels de la logistique bénéficient plus fréquemment d'un contrat à durée indéterminée que l'ensemble des salariés du secteur marchand de la région (93,8 % contre 87,5 %). La part des salariés de plus de 50 ans atteint 34,9 %, un niveau supérieur à celui de l'ensemble des salariés du secteur marchand (29,3 %).

La main d'œuvre dans ces métiers est majoritairement masculine (77,3 % des salariés). La part des femmes est cependant la plus élevée de France métropolitaine (22,7 %, +4,5 points par rapport au niveau national). Plus d'un employé administratif d'exploitation des transports de marchandises sur deux est une femme (54,2 %), ainsi que plus d'un responsable commercial et administratif des transports de marchandises (non cadre) sur deux (51,9 %). La parité est presque atteinte dans les professions de techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement et d'ouvriers non qualifiés du tri, de l'emballage, de l'expédition. ●

Céline Birot, Boris Ménard (Insee)

### ► Pour comprendre

Dans cette étude, les activités logistiques pour compte d'autrui recouvrent des activités de transport de fret et services aux transports, des activités de maintenance, d'entreposage et de conditionnement, et des activités de services postaux ou de déménagement. Le transport de passagers et le commerce de gros ainsi que les activités pour compte propre sont exclus.

Les activités logistiques peuvent être regroupées en cinq **segments** logistiques : affrètement et organisation des transports ; conditionnement et entreposage ; logistique terrestre ; logistique aérienne, maritime et portuaire ; services.

L'**approche fonctionnelle** regroupe l'ensemble des professions de la logistique, qu'elles soient exercées dans un établissement relevant du secteur de la logistique ou non. Les professions retenues sont au nombre de 25.

### ► Pour en savoir plus

- **Balcone T., Comte S., Horvais A.S., Jerrari K.** "La Normandie, un territoire avec une assise logistique portuaire et maritime importante", *Insee Analyses Normandie* n°121, mars 2024.
- **Boekwa Bonkosi E., Fégar T., Ménard B.** "En Centre-Val de Loire, logistique rime plus qu'ailleurs avec entreposage et conditionnement", *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n°110, février 2024.
- **Morello E.** "Entre 2014 et 2022, une augmentation de 42 % du nombre d'entreprises économiquement actives", *Insee Première* n°2045, juillet 2025.

